

E XTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Délibération Conseil Communautaire

20241217-n°15

Séance du 17 décembre 2024

Date de la convocation du Conseil : 11 décembre 2024

Le nombre de conseillers en exercice est de : 69

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, à 20H00, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul JEANDON, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Céline ALVES-PINTO, Marie-Françoise AROUAY, Hamid BACHIR, Michèle BARATELLA, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Claire BEUGNOT, Rachid BOUHOUCHE, Rida BOULTAME, Jean-Guillaume CARONE, Christine CATARINO, Elina CORVIN, Xavier COSTIL, Sylvie COUCHOT, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Cécile ESCOBAR, Laurence HOLLIGER, Thibault HUMBERT, Jean-Paul JEANDON, Maxime KAYADJANIAN, Laurent LAMBERT, Monique LEFEBVRE, Harielle LESUEUR, Jean-Michel LEVESQUE, Jocelyne LIMOZIN, Laurent LINQUETTE, Régis LITZELLMANN, Sophie MATHARAN, Marie MAZAUDIER, Philippe MICHEL, Léna MOAL, Sandra NGUYEN-DEROSIER, Eric NICOLLET, Armand PAYET, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Michel PICARD, Alexandre PUEYO, Alain RICHARD, Keltoum ROCHDI, Bruno RODRIGUES, Abdoulaye SANGARE, Xavier TALON, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Stéphanie VON EUW, Daisy YAICH, Malika YEBDRI, Valérie ZWILLING.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Edwige AHILE ayant donné pouvoir à Laurence HOLLIGER, Annaëlle CHATELAIN ayant donné pouvoir à Laurent LINQUETTE, Lydia CHEVALIER ayant donné pouvoir à Malika YEBDRI, Marie-Madeleine COLLOT ayant donné pouvoir à Jocelyne LIMOZIN, François DAOUST ayant donné pouvoir à Céline ALVES-PINTO, Benoît DUFOUR ayant donné pouvoir à Harielle LESUEUR, Hervé FLORCZAK ayant donné pouvoir à Hamid BACHIR, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Moussa DIARRA, Raphaël LANTERI ayant donné pouvoir à Keltoum ROCHDI, Gilles LE CAM ayant donné pouvoir à Anne-Marie BESNOUIN, Laurent LEBAILLIF ayant donné pouvoir à Laurent LAMBERT, Tatiana PRIEZ ayant donné pouvoir à Michel PICARD, Roxane REMVIKOS ayant donné pouvoir à Elina CORVIN, Jean-Marie ROLLET ayant donné pouvoir à Sylvie COUCHOT, Gérard SEIMBILLE ayant donné pouvoir à Stéphanie VON EUW.

ABSENTS :

Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Eric PROFFIT BRULFERT, Elisabeth STROHL, Mohamed Lamine TRAORE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Keltoum ROCHDI

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20241217-lmc187291-DE-1-1 Date de télétransmission : 19/12/2024 Date de réception préfecture : 19/12/24 Date de publication : 19/12/24
--

Délibération Conseil Communautaire

20241217-n°15

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture 19/12/2024
- et publication sous format électronique
- et/ou notification aux destinataires

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20241217-lmc187291-DE-1-1
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/24
Date de publication : 19/12/24

OBJET : TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS - MOBILITÉS - ARRÊT DU PLAN LOCAL DES MOBILITÉS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE 2025-2030

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

VU l'arrêté du 15 mars 2016 approuvant le Plan de Déplacements Local de la CACP

VU l'arrêté inter préfectoral du 15 décembre 2000 concernant l'approbation du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France,

VU la délibération de lancement du projet du Plan Local des Mobilités 2025-2030 de la communauté d'agglomération et de l'approbation de son périmètre en date du 22 novembre 2022,

VU l'arrêté de la Direction départementale des territoires du Val d'Oise arrêtant le périmètre du plan local des mobilités de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise en date du 6 juin 2023,

VU l'arrêté de la Direction départementale des territoires des Yvelines arrêtant le périmètre du plan local des mobilités de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise en date du 16 juin 2023,

VU la délibération d'Ile-de-France du 6 février 2024 proposant au Conseil régional d'arrêter le plan de projet des mobilités Ile-de-France 2030,

VU la délibération du 27 mars 2024 du Conseil régional d'Ile-de-France arrêtant le projet de plan des mobilités d'Ile-de-France 2030,

VU l'avis favorable de la Commission Services Urbains et Ecologie Urbaine du 10 décembre 2024,

CONSIDERANT la politique mise en œuvre par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) en matière de mobilités,

CONSIDERANT l'obligation introduite par la Loi d'Orientation des Mobilités (2019) pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et syndicats mixtes d'Ile-de-France de mettre en place un Plan Local de Mobilité déclinant le Plan Mobilité d'Ile-de-France.

CONSIDERANT que le Plan Local de Mobilités (PLM) est un outil permettant de quantifier les besoins et les usages, de mieux articuler « développement urbain » et « mobilité », et de conforter la position de Cergy-Pontoise dans le rapport de force francilien notamment vis-à-vis d'Ile-de-France Mobilités,

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération a élaboré un Plan Local des Déplacements pour la période de 2016 à 2020 s'étendant jusqu'à la révision du futur PLM, que la CACP dispose d'une feuille de route partagée sur la mobilité constituant un cadre de référence pour les différents acteurs,

Accusé de réception en préfecture 095-249500109-20241217-lmc187291-DE-1-1 Date de télétransmission : 19/12/24 Date de réception préfecture : 19/12/24
--

Délibération Conseil Communautaire

20241217-n°15

CONSIDERANT que la révision du PLM permet d'adapter la stratégie de mobilité de la Communauté d'agglomération au regard des nouveaux enjeux de mobilité et de l'urgence climatique tout en proposant un cadre cohérent aux actions menées par la CACP, ses communes membres et les partenaires mobilité du territoire

CONSIDERANT que l'animation de la démarche permet de poursuivre la concertation avec les communes notamment sur des sujets dont la compétence est partagée, et d'impliquer les partenaires décideurs, financeurs, opérateurs de mobilité pour bâtir les conditions d'une politique de mobilité partagée à l'échelle locale et régionale,

CONSIDERANT que par déclinaison locale du Plan des Mobilités d'Ile-de-France, le PLM est par nature une démarche qui nécessite d'écouter les citoyens, les acteurs économiques et de l'enseignement supérieur, les associations et plus globalement les acteurs en présence sur le territoire,

CONSIDERANT que la concertation s'avère nécessaire dans l'identification des axes de travail à développer en matière de mobilités à l'échelle du territoire ; qu'elle permet de hiérarchiser ces axes de travail en fonction du niveau d'importance qui leur est accordé par les citoyens,

APRES EN AVOIR DELIBERE À L'UNANIMITÉ

1/ APPROUVE l'arrêt du Plan Local de Mobilités 2025-2030 de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, document, ci-annexé, composé :

- Du projet de plan des mobilités (stratégie d'action pour une mobilité plus durable et un plan d'action)
- La synthèse de l'avis consultatif de l'Assemblée citoyenne du PLM (l'avis complet sera disponible ultérieurement sur la page internet PLM de la CACP)

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à mener les démarches de concertation à venir à savoir :

- Le recueil des avis des personnes publics associées
- La participation publique par voie électronique.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Paul JEANDON



Signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20241217-lmc187291-DE-1-1
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/24
Date de publication : 19/12/24

Délibération Conseil Communautaire

20241217-n°15

Accusé de réception en préfecture
095-249500109-20241217-lmc187291-DE-1-1
Date de télétransmission : 19/12/24
Date de réception préfecture : 19/12/24